

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/01

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	20	20

Date de la convocation :	le 18 janvier 2019
Date d'affichage :	Le 1 ^{er} février 2019

Séance du 24 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Jacques CAMUS, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Daniel FORGET, Daniel GAGE, Christian HEDUY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Dominique FERRY par Monsieur Daniel GAGE, Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF représenté par Monsieur Jacques CAMUS

Absents excusés : Madame, Marianne PARIGOT, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Accord de confidentialité avec WPD

Vu l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président demande aux membres que le présent point soit débattu à huis clos. Les autres points à l'ordre du jour seront tenus publiquement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE le débat sur l'accord de confidentialité avec la société WPD à huis clos

Après avoir exposé les conditions de l'accord de confidentialité avec la société WPD, le Président sollicite l'autorisation de signer cet accord,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE le Président à signer un accord de confidentialité avec la société WPD.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

